

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12.04.2012**

1. DESIGNATION D' UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne le Conseiller Michel Saum secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.03.2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 09.03.2012

3. COMPTE DE GESTION 2011 / COMMUNE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte de gestion exercice 2011 établi par Mme FISCHER Simone, Trésorière de Wissembourg et autorise le Maire à le signer.

4. COMPTE DE GESTION 2011 / LOTISSEMENT RUE DES SAULES (BRUCKWIESEN)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte de gestion exercice 2011 établi par Mme FISCHER Simone, Trésorière de Wissembourg et autorise le Maire à le signer.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 / COMMUNE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif exercice 2011 présenté par M. EYERMANN Philippe, Adjoint au Maire, et arrêté aux montants suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 757.426,27 €
- Recettes de fonctionnement : 1.084.685,49 €

Excédent de fonctionnement : 327.259,22 €

- Dépenses d'investissement : 965.429,19 €
- Recettes d'investissement : 948.665,18 €

Déficit d'investissement : 16.764,01 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 310.495,21 €

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 / LOTISSEMENT RUE DES SAULES (BRUCKWIESEN)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif exercice 2011 présenté par M. EYERMANN Philippe, Adjoint au Maire, et arrêté aux montants suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 42.911,31 €
- Recettes de fonctionnement : 136.043,47 €

Déficit de fonctionnement : 93.132,16 €

- Dépenses d'investissement : 12.638,31 €
- Recettes d'investissement : 12.638,31 €

Excédent d'investissement : 0,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 93.132,16 €

7. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,
- constatant que le compte administratif présente :
 - un excédent de fonctionnement de 327.259,22 €uros

décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	€uros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	14.601,94
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	312.657,28
A) EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2011	327.259,22
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (C. 1068)	140.099,01
Solde disponible : 187.160,21 €uros	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)	187.160,21
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2011	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter -budget primitif 19...	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2012

Le Maire,

- rappelle que, pour notre commune, la dernière augmentation de la part communale des taxes locales remonte à 1992, soit il y a vingt ans ;
- propose, au vu des moyennes nationales et départementales, une augmentation modérée de 2 % des quatre taxes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte, par 13 voix « pour » et 3 abstentions, la proposition du Maire ;
- fixe les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

• Taxe d'habitation	→	19,61	(pour mémoire, taux 2011 : 19,23)
• Taxe foncière (bâti)	→	12,44	(pour mémoire, taux 2011 : 12,20)
• Taxe foncière (non bâti)	→	54,27	(pour mémoire, taux 2011 : 53,21)
• CFE (cot. foncière entreprises)	→	19,31	(pour mémoire, taux 2011 : 18,93)

9. LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX A L'ECOLE MATERNELLE

L'Adjoint au Maire, François Rohmer, expose la difficulté actuelle de louer les logements communaux à l'école maternelle.

Afin de rendre plus attractive l'offre de location de ces logements, le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer, à compter du 1^{er} mai 2012, les loyers des logements n° 1 et 2 comme suit :

Logement n° 1 (91 m ²)	→	490,00 € + charges
Logement n° 2 (86 m ²)	→	490,00 € + charges

10. NOUVEAUX PRIX BACS MENAGERS

Le Conseil Municipal, après délibération,

- fixe le nouveau tarif pour bacs à ordures ménagères comme suit :
 - 120 litres : 30,72 €
 - 240 litres : 43,01 €
- se réserve le droit de réviser les tarifs à chaque nouvelle commande.

11. BUDGET PRIMITIF 2012 / COMMUNE

Le **Conseil Municipal**, approuve à l'unanimité, le budget primitif exercice 2012 arrêté aux montants suivants :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1.224.795,00 €uros
Dépenses et recettes d'investissement :	981.021,00 €uros

12. BUDGET PRIMITIF 2012 / LOTISSEMENT RUE DES SAULES (BRUCKWIESEN)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif exercice 2012 arrêté aux montants suivants :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	93.132,00 Euros
Dépenses et recettes d'investissement :	0,00 Euros

13. DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire,

- commente la demande de la Sarl Fluck/Wawrik (enseigne Banette) pour l'installation d'une terrasse démontable en bois sur le domaine public, soit à l'emplacement des trois parkings situés devant le magasin.

Le Conseil Municipale, après délibération,

- donne une suite favorable à la demande, aux conditions suivantes :
 - o le projet devra prendre en compte l'aspect sécuritaire des clients et de la circulation routière ;
 - o le projet devra bénéficier d'une intégration harmonieuse dans son environnement immédiat ;
 - o l'occupation du domaine public sera limitée à la période des « beaux jours » de l'année ;
 - o le projet définitif sera soumis à la municipalité pour accord.

14. AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE RUE DES FORGERONS NORD : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2012 décidant d'aménager la voirie communale en objet,
- Vu l'ouverture des plis du 5 avril 2012,

Le Conseil Municipal, après délibération,

autorise le Maire à signer le marché attribué à l'entreprise TP KLEIN de Herrlisheim pour un montant total de 157 604,69 € TTC (lot unique Voirie).

15. ACCUEIL DES LIMOUSINS

Le Maire commente le programme prévu pour l'accueil de nos amis Limousins de Dompierre-les-Eglises et Saint-Hilaire-la-Treille du samedi 28 avril 2012 au mardi 1er mai 2012.

Il insiste sur la richesse et l'émotion de ces échanges, et invite les membres du Conseil Municipal à participer activement au maintien des relations particulières, qui unissent Alsaciens et Limousins, en mémoire d'un vécu commun dicté par l'histoire il y a plus de 70 ans.

Le Maire
Théo Schimpf